

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12874**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence Professionnelle Systèmes informatiques et logiciels Spécialité : Administration des Systèmes et Réseaux (ASR)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la Licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels, Spécialité Administration des Systèmes et Réseaux (ASR) est de professionnaliser des étudiant(e)s, par le biais de la formation à plein temps ou de l'apprentissage, capables de participer à la conception, la mise en place, l'administration et la sécurité des réseaux d'entreprises.

A ce titre, les diplômés, devenus des spécialistes, travaillent en étroite collaboration avec :

- Les utilisateurs qu'ils peuvent également être amenés à former
- L'administrateur de bases de données
- Le webmaster technique
- Les développeurs, en fonction de l'étendue du réseau

A l'issue de la Licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels, Spécialité Administration des Systèmes et Réseaux (ASR), le diplômé est capable de :

- Maîtriser les techniques de gestion de projet.
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres.
- Coordonner une équipe opérationnelle.
- Maîtriser l'anglais technique.
- Rédiger une documentation technique.
- Connaître les équipements d'un système ou d'un réseau, sait les intégrer et les paramétrer.
- Connaître les techniques de modélisation et d'implémentation d'une base de données.
- Maîtriser la Programmation Orientée Objet et événementielle.
- Connaître les protocoles et les services réseaux.
- Maîtriser les stratégies de sauvegarde et de sécurité des réseaux (y compris sans fil).
- Administrer des réseaux et mettre en oeuvre des solutions sécurité (incluant les réseaux sans fil)

Des réseaux d'entreprises en réponse à des spécifications fonctionnelles provenant des demandes des utilisateurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité spécialisée dans l'administration des systèmes et des réseaux :

- Grandes entreprises
- Business unit
- SSII, PME, PMI, TPE
- Administration / Services de l'Etat
- Armée
- Commerce/grande distribution
- Commerce/vente
- Constructeur de matériel informatique
 - Assistant(e) chef de projet informatique
- Architecte réseau
- Responsable micro-informatique
- Gestionnaire de système informatique et réseau
- Assistant(e) ingénieur (Etudes - Recherche - Développement)
- Cadre technico-commercial
- Technico-commercial (Etudes - Recherche - Développement)
- Chargé(e) d'affaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

DUT GTR, GEII, Informatique, GIM, BTS CIRA, Electrotechnique, IRIS, Systèmes électroniques, Informatique de gestion, ou des quatre premiers semestres des licences LMD Sciences et technologie, Sciences, technologies, santé et Mathématiques, informatique et DEUG SM, MASS, STPI, MIAS et DEUST électronique, automatisme, télécommunications, informatique attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composants de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS à plein temps

Semestre 1

UE 1 : Formation générale (12 ECTS)

- Anglais (2 ECTS)
- Expression, culture, communication (1 ECTS)
- Gestion de projet, méthodologie (2 ECTS)
- Techniques de commercialisation (1 ECTS)
- Informatique : programmation orientée objet, interface homme/machine (3 ECTS)
- Informatique : modélisation et bases de données (3 ECTS)

UE 2 : Spécialité ASR (18 ECTS)

- Généralités réseaux (3 ECTS)
- Physique et câblage, préparation à la certification CISCO (1 ECTS)
- Systèmes d'exploitation réseau et gestion de parc (2 ECTS)
- Configuration de matériels réseau (2 ECTS)
- Services réseau Windows et Linux (3 ECTS)
- Sécurité et surveillance (3 ECTS)
- Réseaux sans fil (1 ECTS)
- VoIP (1 ECTS)
- Etude de cas (2 ECTS)

Semestre 2

UE 3 : Projet tutoré (10 ECTS)

UE 4 : Stage obligatoire de 16 semaines (20 ECTS)

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS en apprentissage, un découpage par semestre n'est pas pertinent :

UE 1 : Formation générale (12 ECTS)

UE 2 : Spécialité ASR (18 ECTS)

UE 3 : Projets tutorés (10 ECTS)

UE 4 : Alternance (20 ECTS)

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 75 % enseignants 25 % professionnels

En contrat d'apprentissage	X	<p>Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)</p> <p>75 % enseignants 25 % professionnels</p> <p>2 rythmes possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 jours en entreprise/3 jours à l'IUT - 4 semaines en entreprise/4 semaines au CFA sup 2000 et l'Académie régionale CISCO <p>Les apprentis doivent être âgés de moins de 26 ans et de nationalité française.</p> <p>Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un permis de travail dont la validité couvre la période de formation.</p> <p>Rythme de l'apprentissage : 3 jours entreprise/2 jours IUT</p>
Après un parcours de formation continue	X	<p>Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)</p> <p>75 % enseignants 25 % professionnels</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)</p> <p>75 % enseignants 25 % professionnels</p>
Par candidature individuelle	X	<p>Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)</p> <p>75 % enseignants 25 % professionnels</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<p>Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)</p> <p>75 % enseignants 25 % professionnels</p> <p>Professionnels porteurs d'un projet entrepreneurial mais ne disposant pas des diplômes requis peuvent bénéficier d'une Validation des Acquis Professionnels pour rentrer en formation.</p> <p>Cette formation est accessible via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) <p>Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) <p>Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.</p> <p>Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Possibilité d'équivalence totale ou partielle de la certification décrite en vue de l'obtention d'une autre certification - Certification CISCO Exploration	Accords universitaires partenaires : - Le lycée Jacques Prévert de Combs-la-Ville - CFA Sup 2000 pour l'apprentissage - Académie régionale CISCO pour l'apprentissage Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - Gilbert-Consultants - S2mi - CISCO - 3dm Télécoms - Sogeti IS - Veolia - GDF-Suez - Orange - Neoxia - Redex

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.com>

[IUT Sénart / Fontainebleau](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

[Statistiques](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Site de Sénart

Avenue Pierre Point

77567 Lieusaint Cedex

Site de Fontainebleau

Route forestière Hurtault

77300 Fontainebleau

Historique de la certification :